

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE DE MONATELE

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVE DES MARCHES  
PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

**Décision Municipale N°037/DM/CM/SG/SIGAMP/2025**

Portant attribution du marché relatif à l'autorisation de gré à gré N°06980-

25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE25 DU 06 OCT 2025, pour les travaux d'achèvement de la construction de la salle des actes de l'hôtel de ville de Monatélé dans la Commune de Monatélé,

Département de la Lékié, Région du Centre

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,**

Vu La Constitution ;

Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N° 018/PM/ 2018 du 18 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Préfets ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;

Vu l'Arrêté n°000242/A/MINDEVEI. du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre ;

Vu la Circulaire n° 0000001/MINFI/CAB du 04 janvier 2025 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics, Administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2025 ;

Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics

Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatélé ;

Vu la Décision Municipale N°036/DM/CM/SG/2025 DU 23 OCT 2025, portant création d'une Commission ad hoc pour l'examen des offres des Soumissionnaires ;

Vu le dossier de Consultation des Entreprises : N° 014/DCE/CM/CIPM/2025 relatif aux travaux d'achèvement de la construction de la salle des actes de l'hôtel de ville de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre;

Vu les propositions d'attribution de la Commission ad hoc du 24 OCT 2025 ;

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE**

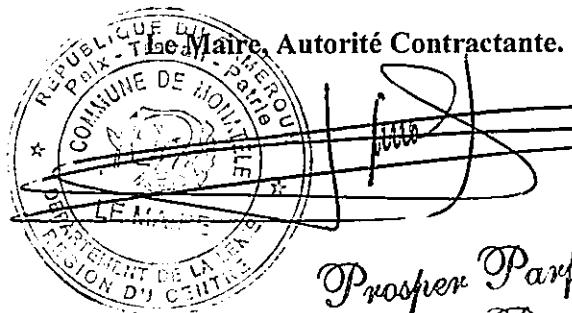
**Article 1<sup>er</sup>**: Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire du marché relatif au dossier de Consultation des Entreprises : dossier de Consultation des Entreprises : N° 014/DCE/CM/CIPM/2025 pour les travaux d'achèvement de la construction de la salle des actes de l'hôtel de ville de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC (F CFA)	Délai d'exécution
Travaux d'achèvement de la construction de la salle des actes de l'hôtel de ville de Monatélé	STE DEFF IMMO	114 986 932	180 jours

**Article 2** : L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attaché avec le Service Technique de la Commune de Monatélé pour suite de la procédure.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatélé, le 31 OCT 2025



**Ampliations :**  
- ARMP/CL/YDE  
- PDT CIPM  
- DDEPAT/L  
- DDMAP/Lékié  
- DDDDEV/L/L  
- DDMINTP/L  
- Entreprise  
- Archives/affiliation